

L'action communautaire autonome pour un développement viable

Mémoire présenté par

**Vivre en ville : le regroupement pour le développement
urbain, rural et villageois viable**

et

l'Union québécoise pour la conservation de la nature

**dans le cadre de la
Consultation publique sur une proposition de politique
de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome**

Août 2000

Présentation des organismes

Vivre en ville

Vivre en Ville est un organisme national dont le principal objet est de regrouper différents groupes et individus en vue de faire la promotion d'un développement urbain, rural et villageois viable. Les questions d'aménagement du territoire, de mixité des populations et des fonctions pour chaque quartier, de santé environnementale liées à la qualité des habitats et de l'air des quartiers urbains et ruraux, de même que celles reliées aux changements climatiques et aux questions d'efficacité énergétique, sont au cœur des préoccupations de *Vivre en Ville*.

Objectifs de *Vivre en ville*

- Favoriser la planification intégrée à long terme du territoire;
- Promouvoir des modèles d'habitation sains et viables;
- Proposer des moyens d'actions concrets en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Garantir l'accessibilité au logement et la mixité des fonctions et des personnes;
- Promouvoir l'efficacité énergétique (habitation, transport, aménagement du territoire);
- Permettre le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile;
- Protéger et revitaliser le patrimoine bâti et naturel, héritage transmissible aux générations futures;
- Accroître la présence des arbres et des espaces verts en milieu urbain;
- Favoriser la réappropriation et l'utilisation des espaces résiduels (terrains vacants, toits, ruelles, etc.);
- Protéger le milieu rural, les terres agricoles, les ressources forestières et les milieux naturels du développement tentaculaire des agglomérations;
- Recherche et développement sur des sujets relatifs à sa mission (aménagement du territoire, transport, modèles d'habitation, efficacité énergétique, fiscalité);
- Développer des outils pour sensibiliser, éduquer et faire participer l'ensemble de la population à la mise en œuvre des collectivités viables.

Vivre en ville :

le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable

Siège social : 1085, avenue de Salaberry, bureau 313, Québec (Québec), G1R 2V7

Téléphone : (418) 522-8055 • Télécopieur : (418) 522-7555

Courriel : info@vivreenville.org

Bureau de Montréal : 454, Avenue Laurier Est, Montréal (Québec), H3K 2M2

Téléphone : (514) 284-3411 • Télécopieur : (514) 842-6513

Courriel : vivenvil@globetrotter.net

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Organisme national sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus ainsi que des organismes œuvrant à la protection de l'environnement. Par des interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde des milieux naturels et à la promotion d'un développement viable. Elle fonde son action sur les trois principaux objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation :

- le maintien des processus écologiques essentiels à la vie;
- la préservation de la diversité génétique;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Tout en ayant pleine autonomie d'action, l'UQCN est affiliée à l'Union mondiale pour la nature (UICN), à la Fédération canadienne de la nature, au Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), ainsi qu'à *Great Lakes United*.

Avec l'assistance de quelques employés permanents, l'UQCN réalise de nombreuses activités en s'appuyant sur un formidable réseau de collaborateurs et de collaboratrices bénévoles. L'UQCN regroupe 80 organismes affiliés et plus de 1 000 membres individuels.

L'UQCN apporte sa contribution à de très nombreux débats importants liés à l'environnement. Par exemple, elle exige un examen public des projets qui risquent d'avoir de sérieux impacts sur notre environnement. De même, notre organisme dépose régulièrement des mémoires et des avis lors de consultations publiques et y défend ses prises de position.

Lorsque nécessaire, l'UQCN intervient publiquement, convoque des conférences de presse et diffuse des communiqués, souvent en collaboration avec des partenaires défendant aussi les intérêts environnementaux. Dans ces deux cas, les interventions de l'UQCN sont reconnues comme pertinentes et exigeantes en regard des objectifs de protection de l'environnement. Nos interventions tiennent toutefois compte des capacités sociales et économiques de la société québécoise à atteindre ces objectifs.

L'organisme a publié pendant de nombreuses années le magazine *Franc-Vert*, dont les six numéros par année visaient à renseigner les membres de l'UQCN et le public lecteur sur les espèces et les écosystèmes, de même que sur les questions environnementales en général. Son concours de photographie nature poursuivait les mêmes buts.

Au cours des dernières années, l'UQCN a notamment fondé la Coalition sur les forêts vierges nordiques, a mis sur pied le service BRISE d'information sur la santé et l'environnement et réalisé l'ÉcoRoute de l'information, lieu virtuel d'information du public en matière d'environnement. De plus, elle a réalisé un guide des milieux humides du Québec, un jeu éducatif sur la pollution atmosphérique ainsi que des campagnes d'information du public sur le même thème.

L'UQCN participe activement à plusieurs processus consultatifs en matière de pollution agricole, de réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en général.

Union québécoise pour la conservation de la nature,
1085, Avenue de Salaberry, bur. 300, Québec (Québec), G1R 2V7
Téléphone : (418) 648-2104 • Télécopieur : (418) 648-0991 • Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Organisme national sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus ainsi que des organismes œuvrant à la protection de l'environnement. Par des interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde des milieux naturels et à la promotion d'un développement viable. Elle fonde son action sur les trois principaux objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation :

- le maintien des processus écologiques essentiels à la vie;
- la préservation de la diversité génétique;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Tout en ayant pleine autonomie d'action, l'UQCN est affiliée à l'Union mondiale pour la nature (UICN), à la Fédération canadienne de la nature, au Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), ainsi qu'à *Great Lakes United*.

Avec l'assistance de quelques employés permanents, l'UQCN réalise de nombreuses activités en s'appuyant sur un formidable réseau de collaborateurs et de collaboratrices bénévoles. L'UQCN regroupe 80 organismes affiliés et plus de 1 000 membres individuels.

L'UQCN apporte sa contribution à de très nombreux débats importants liés à l'environnement. Par exemple, elle exige un examen public des projets qui risquent d'avoir de sérieux impacts sur notre environnement. De même, notre organisme dépose régulièrement des mémoires et des avis lors de consultations publiques et y défend ses prises de position.

Lorsque nécessaire, l'UQCN intervient publiquement, convoque des conférences de presse et diffuse des communiqués, souvent en collaboration avec des partenaires défendant aussi les intérêts environnementaux. Dans ces deux cas, les interventions de l'UQCN sont reconnues comme pertinentes et exigeantes en regard des objectifs de protection de l'environnement. Nos interventions tiennent toutefois compte des capacités sociales et économiques de la société québécoise à atteindre ces objectifs.

L'organisme a publié pendant de nombreuses années le magazine *Franc-Vert*, dont les six numéros par année visaient à renseigner les membres de l'UQCN et le public lecteur sur les espèces et les écosystèmes, de même que sur les questions environnementales en général. Son concours de photographie nature poursuivait les mêmes buts.

Au cours des dernières années, l'UQCN a notamment fondé la Coalition sur les forêts vierges nordiques, a mis sur pied le service BRISE d'information sur la santé et l'environnement et réalisé l'ÉcoRoute de l'information, lieu virtuel d'information du public en matière d'environnement. De plus, elle a réalisé un guide des milieux humides du Québec, un jeu éducatif sur la pollution atmosphérique ainsi que des campagnes d'information du public sur le même thème.

L'UQCN participe activement à plusieurs processus consultatifs en matière de pollution agricole, de réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en général.

Union québécoise pour la conservation de la nature,
1085, Avenue de Salaberry, bur. 300, Québec (Québec), G1R 2V7
Téléphone : (418) 648-2104 • Télécopieur : (418) 648-0991 • Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Préambule

Ce mémoire vise à présenter les réflexions de l'*Union québécoise pour la conservation de la nature* (UQCN) et de *Vivre en ville : le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable* sur une nouvelle Politique québécoise de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome.

Alors que *Vivre en ville* se distingue comme étant un des seuls organismes québécois qui travaille spécifiquement sur les questions visant l'aménagement durable du territoire (sous l'angle des transports viables, des nouveaux modèles d'habitation et de l'efficacité énergétique), l'UQCN se distingue par son travail incessant à la protection des milieux naturels (forêts boréales, milieux fragiles, fleuve et rivières, etc.) et de défense de l'intérêt collectif dans le domaine environnemental. L'UQCN et *Vivre en ville* partagent le même souci de promouvoir l'application des principes de développement durable dans toutes les sphères de la société et une inquiétude quant aux effets des activités humaines sur la qualité des milieux de vie urbains et ruraux.

Introduction

Le secteur de l'environnement est bien petit dans le monde des groupes communautaires. Dans ce milieu, comme ailleurs, l'environnement y est souvent vu comme un luxe qui ne peut être priorisé que lorsque les besoins de base sont satisfaits. Bien que les organismes environnementaux ne soient pas appelés de prime abord à répondre aux besoins individuels de base (nourriture, logement, soins de santé de premier ordre, etc.), ils visent tout de même à garantir aux individus l'accès, fondamental, à une eau propre et à un air sain. De façon plus générale, nous affirmons le droit des individus à évoluer et à grandir, en milieu urbain comme en milieu rural, à l'abri des atteintes à leur intégrité et des menaces pour leur santé. C'est d'ailleurs une des missions du mouvement environnemental de travailler à contrer les problèmes avant qu'ils ne surviennent, à travailler à éviter l'avènement de situations qui pourraient conduire à affecter la santé ou le bien-être général des individus.

Notre action défend les intérêts de toutes les classes sociales, sans distinction, même s'il est clair que dans certains cas, la détérioration de l'environnement affecte davantage les gens les plus démunis économiquement. Certains quartiers urbains, particulièrement affectés par la pollution atmosphérique, verront effectivement leurs résidents les mieux nantis choisir d'aller s'installer ailleurs - en banlieue par exemple - avec l'effet paradoxal d'offrir plus d'espaces verts à leurs familles tout en augmentant l'étalement urbain et les besoins en transport, source de pollution atmosphérique. Certains quartiers s'appauvrissent ainsi économiquement et se détériorent physiquement, alors que d'autres zones urbaines sont créées du jour au lendemain, témoignant du manque de vision des divers paliers de gouvernement. De même, les aliments cultivés sans pesticides sont souvent plus dispendieux à l'achat et risquent d'être hors de portée de certaines bourses.

Nous souhaitons apporter ici des éléments de réflexion sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome (ACA) sous l'angle du travail effectué par les organismes et individus que nous représentons. Notre mémoire souhaite démontrer que les organismes du milieu environnemental, plus particulièrement ceux qui comme l'UQCN et *Vivre en ville* travaillent à modifier nos modes de vie pour les rendre plus compatibles avec le développement durable, ont des activités en accord avec l'action communautaire autonome au sens entendu dans le document de consultation. Il faut cependant préciser dans quel cadre et selon quelles particularités se fait l'action de nos organismes, entre

autres sous l'angle de l'autonomie et en quoi ces activités devraient être reconnues par le gouvernement au même titre que des actions visant, par exemple, la défense des droits d'un groupe social spécifique.

Nous tenons également à présenter des considérations d'ordre plus général touchant notre perception du rôle et de l'appui souhaité du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), de même que sur la place que devrait occuper son comité avisé.

1. Historique : les groupes environnementaux et l'ACA

Au Québec, le mouvement environnemental a pris son envol au cours des années 70 avec la création d'organismes comme la Société pour vaincre la pollution (SVP) et STOP à Montréal, et Les Ami-e-s de la Terre à Québec. Dans les années 80, on a vu croître le nombre d'organismes, soit par l'implantation ou la croissance des activités au Québec d'organismes internationaux : (Greenpeace, le Fonds mondial pour la nature ou le WWF), soit par la création de nouveaux organismes ou regroupements (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Environnement Jeunesse (ENJEU), Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)). Déjà à ce moment, ces organismes environnementaux se donnaient comme mission de représenter les droits de la population en général de bénéficier d'un environnement de qualité.

Deux conseils régionaux de l'environnement ont aussi été créés au milieu des années 70 (régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de l'Est du Québec), mais il faudra attendre le début des années 90 pour voir ceux-ci se multiplier pour se retrouver dans chaque région (16 en tout au Québec). C'est également à cette époque que l'on voit surgir d'autres organismes qui interrogent nos modes de vie sous des angles nouveaux. Par exemple, Vivre en ville apporte une nouvelle approche au secteur traditionnel de l'« environnement », soit celle d'identifier les impacts de notre modèle d'aménagement sur le social, l'économique et le politique, tout autant que sur le plan environnemental. D'autres organismes, comme Équiterre, tentent, par leurs activités, d'amener la population vers des habitudes de consommation plus écologiques et plus éthiques¹.

Au cours des derniers trente ans, la création de ministères de l'Environnement, l'adoption de lois, règlements, ainsi que l'application de ceux-ci et la croissance du mouvement environnemental ont amené les citoyens, les industries et les municipalités à changer leurs pratiques. Des progrès importants ont été accomplis au niveau de la qualité de l'air, de l'eau et en matière de gestion des ressources (recyclage, gestion par bassins versants, etc.). Cependant, au fur et à mesure qu'on va de l'avant, on s'aperçoit que les gestes les plus simples à poser sont déjà posés. Les acteurs le plus souvent pointés du doigt en matière d'infraction environnementale ont déjà été identifiés et contraints de changer leurs pratiques, ce qui nous laisse dans l'obligation de relever le défi beaucoup plus subtil de la pollution diffuse : c'est-à-dire une pollution résultant de l'action combinée d'individus, de commerces, d'institutions ou d'industries.

Dans cette optique, le besoin de concertation entre les organismes environnementaux et les autres acteurs de la société ne peut que croître, même si la dénonciation a encore sa place dans plusieurs cas. Mais que ce soit pour dénoncer ou pour collaborer efficacement, il faut que les organismes environnementaux puissent être crédibles et autonomes, à la fois financièrement et politiquement.

¹ La liste des organismes ci-haut mentionnés ne vise pas à exclure aucun organisme, mais seulement à présenter la diversité des organismes environnementaux.

2. Le bien-être des gens et des écosystèmes

Nous voulons d'abord présenter nos réflexions sur les fondements et la justification d'une perspective et d'une composante environnementaliste (axée sur le développement durable) au sein de l'action communautaire autonome.

De façon générale, nous pouvons dire que ce qui intéresse les organismes du milieu communautaire est en définitive d'améliorer les conditions de vie des populations visées. De ce point de vue, les organismes tels Vivre en ville et l'UQCN jouent un rôle essentiel puisqu'ils travaillent à éliminer, enrayer et restreindre les émissions dans l'environnement de substances qui peuvent affecter la santé des gens et de leur environnement. Divers moyens sont employés pour atteindre ces objectifs : activités d'éducation grand public et d'autres dirigées vers des groupes précis, pétitions, envois de lettres aux décideurs, lobby, articles ou émissions radiophoniques de sensibilisation, colloques, projets de démonstration, etc.

Il faut bien voir que les groupes environnementaux ne s'attardent pas nécessairement à l'épineuse question consistant à choisir entre le bien être des humains ou celui des autres espèces qui partagent avec nous les écosystèmes². Au cœur du mouvement environnemental, on retrouve des gens qui partagent des valeurs comme le respect et la reconnaissance des interdépendances écosystémiques.

Recommandation :

- Que le Gouvernement reconnaisse comme faisant partie de l'action communautaire autonome le mandat des organismes œuvrant en développement durable, comme Vivre en ville et l'UQCN : c'est-à-dire travaillant à l'amélioration de la qualité de vie des individus dans le respect des limites écosystémiques, et la transformation des activités économiques et sociales en ce sens.

3. Autonomie, enracinement et démocratie

L'UQCN et Vivre en Ville partagent et endossent sans réserve les cinq (5) grandes dimensions de l'action communautaire autonome, telles que présentées dans le document de consultation (section 1.3.1). Nous explicitons ci-dessous certains aspects de ces dimensions, en précisant la lecture que nous en faisons.

1. **L'amélioration du tissu social et de la qualité de vie** inclue, fondamentalement, les activités visant le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'environnement, en termes de qualité de l'air, d'eau potable, d'eau de baignade, de nourriture et d'espaces habités ou non, auxquels les gens ont accès (logements, parcs...) ou non (milieux sensibles protégés dans une optique de protection de la faune ou de la flore);
2. L'**action** des organismes environnementaux, à la manière des autres organismes communautaires, est **enracinée dans la collectivité**, puisqu'elle prend son essence à partir de problèmes soulevés par les personnes à la base. L'action de nos organismes est orientée

² De façon générale, nous croyons qu'il doit y avoir de la place sur la planète pour toutes les espèces : chaque fois qu'une espèce disparaît, la planète s'appauvrit et il y a lieu de croire qu'en bout de ligne, la survie de l'humanité est aussi menacée si on ferme les yeux. L'environnementalisme va au-delà de la solidarité entre les humains et proclame la nécessité de développer une compassion pour tout ce qui vit, un peu à la manière du bouddhisme ou de la pensée de François d'Assise.

pour et par des individus du milieu, intéressés à s'associer et à travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes. Il est à noter que le milieu environnemental canalise une partie de son énergie en amont des problèmes, pour influencer les situations avant que les problèmes appréhendés ne surgissent ou que ceux présents ne s'aggravent;

3. **Appropriation et implication des personnes concernées** : il est clair que les individus se sentent préoccupés par leur environnement et que les citoyennes et citoyens tentent de plusieurs manières de se mobiliser pour en améliorer la qualité. Les groupes environnementaux travaillent avec ces individus à la recherche de solutions qui correspondent à leurs attentes et qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité;
4. Services alternatifs et défense des droits : beaucoup de services et interventions offerts par des organismes environnementaux sont uniques, tant au niveau des interventions que du contenu. Depuis plusieurs années, le travail des organismes environnementaux ne se limite plus à la seule défense des forêts et des animaux ou encore à l'amélioration de la qualité de l'eau ou de l'air. L'action de plusieurs organisations environnementales englobe désormais des interventions pour améliorer la qualité des logements, garantir la proximité des services, promouvoir l'utilisation des transports en commun, favoriser des pratiques agricoles plus écologiques, etc. En somme, nos services alternatifs ont cette particularité **d'intégrer les préoccupations sociales, économiques et environnementales**;
5. Autonomie : les groupes environnementaux doivent être en mesure de répondre de manière indépendante, adéquate, légitime et rapide aux mandats qui leur sont confiés : cela nécessite le maintien d'un noyau d'employés salariés et d'administrateurs expérimentés assurant la gestion interne des activités de l'organisme, les liens avec les membres, le soutien aux bénévoles, de même que la circulation de l'information et la vie démocratique de l'organisme. En bref, il est souhaitable, dans une perspective d'autonomie, de pouvoir assurer à la fois une **continuité** et une **vie démocratique** au sein de l'organisme.

Le milieu environnemental a, ces dernières années, développé de nouvelles manières de fonctionner afin de travailler à la recherche de solutions durables en intégrant les préoccupations de toutes les couches de population. Dans la recherche de solutions, beaucoup d'organismes du milieu de l'environnement travaillent à identifier avec les individus concernés, mais aussi avec des acteurs externes provenant d'autres milieux, les meilleures avenues pour améliorer la qualité de vie. Et ce travail de concertation se fait dans le respect de la pleine et entière autonomie des groupes environnementaux.

4. Reconnaissance de l'ACA et nouvelles solidarités

Dans le document de consultation (section 1.5), il est demandé d'identifier les raisons d'être de l'action communautaire. Le document présente les grands objectifs poursuivis par la proposition de politique (p. 17). Tout en endossant ces objectifs, nous croyons utile de les commenter un peu dans une perspective de développement durable.

Il nous apparaît clairement qu'il faut reconnaître et soutenir ce qui constitue l'essence de l'action communautaire : c'est-à-dire la vie démocratique, la vision globale des problématiques, l'enracinement dans la (ou les) communauté(s), l'écoute des besoins de ces communautés et les objectifs de transformation sociale.

Sur ce dernier point, mentionnons qu'il nous apparaît préférable de désigner les « objectifs de transformation sociale » de façon plus globale en parlant d' « objectifs de transformation du

milieu ». Le milieu peut ici inclure le social, le bâti ou l'aménagé et le « naturel » (air, eau, sols, flore, faune).

Bien que nos activités ne se concentrent pas nécessairement sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion (au sens social et économique), elles contribuent au développement d'une citoyenneté active qui va, justement, au-delà des barrières sociales en identifiant et en créant **des espaces de solidarité ouverts à tous** : nous avons tous besoin d'air, d'eau et d'aliments de qualité, de parcs urbains ou autres où nous pouvons reprendre contact avec la nature, sa verdure estivale (ou ses couleurs automnales) et sa vie tenace et inspirante même en plein hiver. Nous désirons tous un développement qui soit durable, c'est-à-dire qui réponde aux aspirations et besoins autant des générations actuelles que futures.

De même, pour prendre un exemple concret, la qualité de l'eau du Saint-Laurent constitue-t-elle un enjeu pour ceux qui la boivent tout comme pour ceux qui s'y baignent. Très souvent, la nature des problèmes environnementaux nous oblige à établir des solidarités allant non seulement au-delà des barrières sociales, mais également au-delà des frontières ou des limites territoriales.

5. L'ACA et le gouvernement

Le document évoque, dans la section 1.6, un élément que nous souhaitons maintenant discuter : la proposition de nommer un ministre de l'action communautaire autonome.

Nous nous demandons si c'est la meilleure stratégie à adopter : concéder à l'ACA un ministre en titre pourrait tendre à réduire la portée des actions du mouvement communautaire autonome et à restreindre le mandat des organismes qui y travaillent. Le gouvernement pourrait incidemment vouloir influencer la conduite des activités du mouvement communautaire autonome via son ministre en titre. Une telle attitude serait contraire aux souhaits des organismes du milieu qui désirent s'affranchir de la conduite gouvernementale plutôt qu'en être dépendant.

Cela pourrait aussi être interprété comme si ce seul ministre devait être responsable de soutenir et financer l'ACA. En regard de la pratique de nos organisations, ce n'est pas ce que nous favorisons. Une des caractéristiques de l'action que mène Vivre en ville et l'UQCN, comme nous l'avons vu plus haut, est d'être horizontale, c'est-à-dire qu'elle est une considération qui doit être présente dans l'ensemble des activités de la collectivité. Cela signifie que tous les ministères devraient s'y intéresser.

Nous préférons que le SACA conserve son statut au sein du ministère de la Solidarité sociale (MSS) et qu'il travaille à favoriser l'ACA au sein de l'ensemble des ministères. Nous souhaitons à la fois que le SACA puisse reconnaître notre rôle, qu'il puisse autant que possible supporter financièrement nos activités et celles des autres organisations du milieu, tout en contribuant à susciter l'appui des autres ministères pour ce qui est des activités propres aux divers groupes (certains ont des activités qui touchent à l'**éducation** environnementale, d'autres qui visent la planification durable et l'aménagement pour améliorer des milieux de vie dans les **municipalités et la Métropole**, d'autres à l'**écotourisme**, d'autres à l'**agriculture** et aux **ressources naturelles** (énergie et forêts), certains encore à la promotion des **transports** viables, etc.).

Nous croyons, en définitive, que le SACA, via le MSS, aurait plus de poids et d'emprise s'il conservait son autonomie.

Recommandations :

- Que la Politique de reconnaissance et de soutien de l'ACA conserve l'indépendance que lui confère son statut actuel;
- Que le SACA supporte les organismes du milieu de l'ACA qui ont des activités horizontales, dont les organismes œuvrant en développement durable, dans la recherche d'appuis et de reconnaissance de leurs activités auprès des autres ministères concernés par ces activités.

6. Financement

Il ne sera pas surprenant de voir nos organismes plaider pour une augmentation des fonds consentis au SACA. En effet, il est devenu évident que le 5 % des bénéfices nets des casinos versé dans le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome n'est plus suffisant pour satisfaire les besoins des organismes du milieu communautaire, dont le nombre est d'ailleurs en progression. Nous proposons de doubler les montants, soit d'affecter maintenant 10 % des bénéfices nets des casinos au Fonds. Ces montants pourraient être redonnés aux organismes dont les besoins sont les plus criants, tout en permettant aussi et surtout d'augmenter le nombre d'organismes financés.

Dans le document de la Politique, il est indiqué que :

- « le financement de base sera accessible en réponse aux critères suivants :
- avoir un statut d'organisme à but non lucratif;
 - faire preuve d'un fonctionnement démocratique;
 - être enraciné dans la communauté et participer à son développement;
 - avoir une finalité sociale;
 - répondre globalement aux grands principes de l'action communautaire. »

Cela serait parfait si le financement était garanti dès qu'un organisme répond à ces critères. Il est peut-être impensable d'exiger une telle mesure du SACA, étant donné les ressources financières limitées, mais ce dernier devrait, à l'avenir, expliquer clairement les raisons qui motivent un refus.

Il serait intéressant de voir intégrer dans la politique une mention à l'effet que le SACA a aussi le mandat de supporter les organismes d'action communautaire autonome dans la recherche de financement auprès des autres ministères tel que décrit dans la section précédente. Une des priorités du SACA pourrait être justement d'assurer un minimum vital aux organismes qui rencontrent les critères mentionnés et qui ne parviennent pas à obtenir un financement via d'autres ministères.

Recommandations :

- Que soit augmentée à 10 % la part des bénéfices nets des casinos affectée au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- Que le SACA se dote, pour l'évaluation des demandes de financement, d'une grille claire et précise lui permettant de départager, parmi les organismes répondant aux critères admissibilité, ceux qui ont droit au financement de ceux qui n'y ont pas droit;
- Que le SACA rende accessible cette grille d'évaluation aux organismes qui en font la demande;

- Que le SACA supporte les secteurs de l'ACA qui ont des activités horizontales, dont les organismes travaillant en développement durable, dans la recherche de financement auprès des autres ministères concernés par ces activités.³

7. Comité aviseur

À la lecture du document, il semble qu'il existe un danger que le rôle du comité aviseur soit dilué parmi les prérogatives gouvernementales. Il nous semble également que depuis quelques années, l'influence du comité aviseur ait été somme toute relative. Or, ce comité est précisément constitué de représentants d'organismes bien au courant de la situation du milieu de l'action communautaire autonome.

Il serait donc logique que le rôle de ce comité aviseur soit conservé et même étendu. Nous croyons que le milieu bénéficierait d'une augmentation de l'importance de ce rôle et de la portée des recommandations qui sont issues des discussions et des réflexions des membres du comité aviseur.

Pour maintenir la représentativité du comité aviseur et l'objectivité des organismes qui en font partie, il serait intéressant qu'une rencontre se tienne annuellement en présence de tous les organismes du secteur de l'action communautaire autonome. Le représentant des différents secteurs aurait ainsi l'occasion d'échanger avec les organismes de leur milieu afin de convenir des priorités de la prochaine année. Les organismes formeraient de cette façon un collège électoral « officieux » qui permettrait de légitimer le rôle de son délégué au comité aviseur.

Recommandations :

- Que la présente Politique reconnaisse le rôle consultatif et de recommandation confié aux représentants des organismes du milieu communautaire autonome rassemblés au sein du comité aviseur;
- Que les membres du comité aviseur agissent avec objectivité et transparence dans les recommandations qu'ils transmettent au SACA;
- Que les organismes d'ACA puissent exprimer leurs préoccupations et recommandations au gouvernement via le SACA ainsi qu'aux membres du comité aviseur via une consultation annuelle.

Conclusion

L'UQCN et Vivre en ville s'intéressent à la promotion d'un développement viable qui bénéficie à l'ensemble de la population. L'objectif ultime de nos actions est d'améliorer la qualité des milieux de vie et le bien-être des collectivités.

Si le milieu environnemental n'est pas différent des autres groupes du mouvement de l'ACA, il possède tout de même des spécificités qui rendent intéressant, voire nécessaire, le tissage de liens avec les autres ministères qui touchent les activités des organismes. Pour ce faire, les organisations comme l'UQCN et Vivre en ville ont besoin de l'appui du SACA afin d'être non

³ Dans le cas des organismes environnementaux, outre le ministère de l'Environnement, nous faisons notamment référence ici aux ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Transports, des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Tourisme, des Ressources naturelles, Faunes et Parcs.

seulement reconnus, mais aussi soutenus financièrement. Étant donné les ressources limitées du Fonds d'aide de l'ACA, (pour lequel nous suggérons d'ailleurs d'augmenter de 5 % la part des bénéfices tirés des casinos qui y sont affectés), nous croyons que le SACA devrait recevoir comme mandat d'aider les organismes à trouver des fonds à l'intérieur d'autres ministères.

Ainsi, nous voulons redire l'importance que l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'ACA revêt pour beaucoup d'organismes œuvrant dans ce secteur, dont l'UQCN et Vivre en ville. La Politique devrait reconnaître la contribution des organismes œuvrant à l'amélioration des milieux de vie pour le bien-être de la population en général, dans une perspective de développement viable.

Les organismes qui travaillent pour un développement viable posent des actions similaires aux autres organismes du secteur de l'action communautaire autonome. S'il est vrai que certaines organisations œuvrent dans des secteurs bien spécifiques, comme la gestion des déchets ou la protection d'une rivière, d'autres organismes comme l'UQCN et Vivre en ville tentent de modifier les modes de vie, de consommation et de production pour les rendre plus compatibles avec le droit de tous à bénéficier d'un environnement de qualité, exempt de pollution.

Les actions de l'UQCN et de Vivre en ville concernent le bien-être de la population en général, pauvres comme mieux nantis, femmes et hommes, jeunes comme personnes du troisième âge. Ce sont des positions que nous défendons au nom des droits de la collectivité, des droits des citoyens des générations actuelles comme des générations futures.